



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JANVIER 2020

Le 15 janvier 2020, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints - M. Vincent AIGON - Mme Karen GAILLARD – M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Serge RAFFIN – Mme Céline SCELLOS.

Absents excusés : Mme Dominique ALVIN (pouvoir donné à Mme Karen GAILLARD) - M. Johan THENET (pouvoir donné à Mme Céline SCELLOS) – Mme Nathalie VIOLLET (pouvoir donné à M. Vincent AIGON) - Mme Francine URBAIN.

Madame Céline SCELLOS a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 13 décembre 2019
- 2) Affaires foncières et droits de préemptions éventuels :
⇒ DIA sur les parcelles A 1179-A 1181
- 3) Achat groupé d'électricité-Appel d'offres du SYANE
- 4) Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à ajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- Affectation du don des Gorges du Fier

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 DECEMBRE 2019** :

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal le compte-rendu de séance du 13 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2) **AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREMPTION** :

– **Droit de préemption** :

Le Conseil Municipal, conformément aux délibérations n° 24.04.2019/03 et 24.04.2019/04 du 24 avril 2019 instituant un droit de préemption urbain simple, puis renforcé, sur l'ensemble des zones U, Uv et 2AUx du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à l'unanimité, **RENONCE** à exercer son droit pour la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 20 X 01, présentée par Maître LONCHAMPT, Notaire à Annecy (74), pour le compte de Monsieur et Madame Albert DIDONA et relative à la vente d'une maison de 100 m², située sur les parcelles A1179 et A 1181, d'une superficie totale de 635 m², sise 592 et 590 chemin des Cézards, en zone U du PLU, au prix de 400 000 €, soit 4 000 €/m² dont 10 000€ de mobilier.

3) **SYANE 74 – ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire informe les élus que le SYANE, qui coordonne depuis 2015 un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, s'apprête à lancer une consultation pour l'achat groupé

d'électricité pour les sites inférieurs à 36kVA à compter du 1^{er} janvier 2021 et propose aux collectivités d'adhérer au groupement de commandes, par le biais d'une convention, afin de bénéficier de tarifs plus attractifs.

Il est proposé au conseil municipal de statuer sur l'adhésion à ce groupement de commande

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 septembre 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adoptée par le SYANE le 21 septembre 2016.

ACCEPTE les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir, auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraisons nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

4) DON GORGES DU FIER

Par courrier du 10 janvier 2020, la Société des Gorges du Fier a transmis à la Commune de Lovagny un chèque bancaire d'un montant de 400 € pour contribution aux activités culturelles de la Commune et sollicite l'affectation de cette somme prioritairement au secteur jeunesse (école, bibliothèque...).

En 2019, cette somme a été attribuée à la bibliothèque de Lovagny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

DECIDE d'affecter, pour l'année 2020, la contribution de la Société des Gorges du Fier, d'un montant de 400 €, au profit de l'école de Lovagny.

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2020, au chapitre 011.

5) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- a) Monsieur DUCRET informe le conseil municipal qu'une demande devis est en cours pour l'entretien et la pose d'éclairage public, il est précisé que le montant de ces prestations est inférieur au seuil des marchés publics.
- b) Monsieur CHAMBARD fait un point sur les constructions en cours sur la commune :
 - Chemin de la Violette, les logements neufs sont livrés, la ferme est en cours de rénovation ;
 - Chemin de la Perrière, la livraison des logements des Carrés de l'Habitat est prévue au mois de mai 2020 ;
 - Chemin des Cézards, les travaux de voirie du programme Dunoyer « Le Domaine de l'Ebène » ont débuté.

La séance est levée à 21 h 09.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

⇒ Vendredi 28 février 2020 – 20 h 30